

UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR



ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE
ARTS ET HUMANITÉS

École Universitaire de Recherche
Arts et Humanités

APPEL À PROJETS émergents
ANNEE 2025

Appel à projets émergents, innovation, incubation EUR CREATES

L'EUR CREATES souhaite promouvoir les prémices de tout type de recherche innovante d'ampleur entrant dans son périmètre thématique (rappelé en Annexe1). Elle entend ainsi répondre aux demandes de financement d'actions qui déboucheront, par exemple et sans exclusive, sur un projet ANR, ERC, la construction d'un groupe de recherches à moyen/long terme, de nouvelles collaborations... Le projet ne doit pas être forcément interdisciplinaire. Il peut s'agir de recherche fondamentale ou appliquée.

Seront financés, là aussi sans exclusivité :

- Des ateliers de recherche ou séminaires d'incubation (à l'exclusion de colloques ou workshops plus aboutis, qui font l'objet d'un appel spécifique) ;
- Des moyens humains (CDD technicien/IE de quelques mois, stages...) ;
- Des demandes d'équipement (sur un projet spécifique) ;
- Des missions ;
- Tout budget de fonctionnement.

Ces différents éléments peuvent comporter une dimension pédagogique.

Chaque dossier devra comporter un argumentaire (voir canevas) et une demande de financement qui ne devra pas excéder 10 000€. Les co-financements sont possibles. Un soin tout particulier sera apporté à la présentation du budget et à la description des activités du personnel si le projet comporte une demande de ressources humaines. Le porteur de projet s'engagera à faire apparaître la mention et/ou le logo de l'EUR CREATES dans tous les supports de communication.

Le dossier aura été signé par le directeur de laboratoire ou d'école qui pourra émettre un bref avis.

Éligibilité

Le Porteur de Projet doit être membre d'une école d'art ou d'un laboratoire en rattachement principal ou secondaire à CREATES.

Un seul projet peut être déposé par porteur.

Critères (à motiver très clairement dans le projet)

- Inscription du projet dans les pôles thématiques de l'EUR ;
- Démonstration de l'aspect innovant et incubateur (le projet plus ample sur lequel débouchera le financement doit aussi faire l'objet d'une présentation) ;
- Aspect structurant (implication de plusieurs laboratoires ou écoles d'art) ;
- Internationalisation.

Calendrier

Les dossiers devront être envoyés **sur la plateforme [nuxeo](#) et par email à l'adresse eur-creates.contact@univ-cotedazur.fr** au plus tard le 8/01/2025

Ils seront examinés lors du comité de pilotage du 20 janvier 2025.

Les crédits doivent être dépensés avant le 31 décembre 2025.

Annexe 1

Thématiques et axes de recherche de l'EUR CREATES

I. Épistémologie de la créativité et des savoirs sur l'art

I.1. Histoire et épistémologie de la créativité

Cet axe concerne les enjeux de ce que doivent être des savoirs sur l'art (avec leurs représentations et leurs catégories) et la créativité dans les domaines non-artistiques, organisations institutionnelles et/ou privées, économies, récits divers, etc.

I.2. Émergence et régulation de la nouveauté

Cet axe rassemble les chercheurs qui s'intéressent aux processus de régulation ou à la combinatoire dans les processus de sélection (linguistique, improvisation, etc.) comme ceux qui interrogent la notion de contrainte dans les processus de production. Il accueille notamment les workshops d'improvisation en danse et en écriture poétique en partenariat avec la Villa Arson.

II. Création et sociétés

II.1. Recherche artistique et recherche/création

Cet axe concerne plus spécifiquement les enseignants-chercheurs et les chercheurs praticiens des écoles d'art, sans exclusivité. Il s'intéresse aux thématiques liées à la production artistique et à la mise en œuvre des interactions entre théorie et pratique. Il vise à mettre en évidence et éventuellement à créer des protocoles méthodologiques qui accompagnent la recherche artistique (allant de l'intuition jusqu'à la validation par les pairs : exposition, jury, concert, enregistrement, production devant les professionnels, etc.). Il concerne également les recherches sur les écritures créatives.

II.2. Créativité et réceptions

Cet axe concerne les interactions entre la créativité, les productions par lesquelles elle se manifeste et leur réception ; il couvre différents champs, depuis les identités culturelles, le mécénat et la commande, les pratiques curatoriales et la médiation, l'étude des patrimoines et les processus de patrimonialisation jusqu'à l'examen des publics et des usages (au prisme de l'organisation sociale, du genre, du management, etc.). Cet axe interroge globalement la question de la place des productions et des représentations humaines, des performances et des artefacts dans leur sphère sociale et culturelle.

III. Créations, textes et supports

III.1. Sciences des textes et des supports

Cet axe concerne la philologie, l'histoire des textes (génétique, conservation, usages), l'analyse des discours et la narratologie. L'herméneutique des supports dépasse aujourd'hui le cadre des manuscrits et des imprimés et renvoie aussi bien à la sémiologie des images qu'au paysage sonore. Cet axe comprend les humanités numériques, tout à la fois comme forme de l'archivage, de la manipulation et de l'interprétation des données textuelles, iconographiques et sonores et comme nouveau paradigme des modes de création et de réception, incluant les écritures transmedia ou vidéoludiques.

III.2. Vie et transformation des objets, des images, des monuments

La question de la vie matérielle des créations sollicite des disciplines comme la préhistoire et l'histoire, l'histoire de l'art et des images, l'archéologie monumentale et l'architecture.

Il s'agira de s'intéresser aux transformations des objets techniques, des objets figurés et des monuments à partir des traces matérielles et textuelles documentant les processus de fabrication et de création, d'utilisation, d'actualisation et de recyclage de ces objets.

Annexe 2

Formulaire APP EMERGENTS, INNOVATION, INCUBATION

<u>CREATES</u> <u>APP projets émergents, innovation, incubation</u>
<u>Année 2025</u>

<u>IDENTIFICATION</u>
Nom du laboratoire gestionnaire de l'action :
Nom et prénom du porteur de projet responsable de la demande :
E-mail du porteur de projet responsable de la demande :

<u>PROJET</u>
Titre du projet :
Résumé (150 mots) :
Calendrier :
Organisme(s) d'accueil :

Laboratoires/écoles UCA participant au projet :

Laboratoire/école n° 1 :

Nom :

Statut (UMR, EA, école...) :

Domaine Scientifique (DS) :

Laboratoire/école n° 2 :

Nom :

Statut (UMR, EA, école...) :

Domaine Scientifique (DS) :

Partenaires extérieurs (oui/non) :

Partenaire extérieur n° 1 :

Partenaire extérieur n° 2 :

Nature de l'action

Description de la recherche (objet, contexte, enjeux scientifiques, retombées pour l'EUR, aspect innovant et incubateur) :

Description de l'action plus ample que prépare la demande :

Ce projet a-t-il déjà bénéficié de fonds CREATES comme projet émergent :

Demande de co-financement de [l'Académie 5 « Homme idées, milieu »](#)

Dans un souci de simplification, l'EUR CREATES et l'A5 se sont accordées pour créer un seul formulaire dans les cas de co-financements du même projet. (Il reste également possible pour les chercheurs de l'EUR CREATES et des Ecoles d'art de postuler aux AAP de l'A5 de manière indépendante de cet AAP.)

L'A5 se propose de contribuer au **co-financement de projets de recherche pluri-, inter- ou transdisciplinaires** :

- **Projet de recherche émergent (15k€ max)**
- **Montage de réseau international (10k€ max)**
- **Financement complémentaire (N+1) de projet soutenu (5K€ max)** : Cet AAP concerne des projets déjà financés par l'Académie 5 et nécessitant un complément de budget à des fins d'extension ou de valorisation.

Dépenses éligibles :

Les ressources seront utilisables en **frais de fonctionnement** (missions et équipement inférieur à 1,5k€), en **investissement** (équipement égal ou supérieur à 1,5k€). Sont considérés comme éligibles les frais de fonctionnement listés ci-dessous :

- les divers frais de mission (transport, hébergement, restauration, communication, etc.)
- la sous-traitance de tâches techniques ou spécialisées (dessin archéologique, analyse isotopique, enquêtes, etc.)
- la gratification de stagiaires
- les dépenses associées aux rencontres scientifiques, et une participation aux frais d'édition ; les frais de traduction ; les frais de traitement comme la mise en page, les index, etc.
- du matériel ad hoc pour le projet de recherche. **NB : Le matériel électronique générique ne sera pas financé**
- les demandes de licences logiciel, l'abonnement à des banques de données si ad hoc pour le projet de recherche, ainsi que la documentation imprimée et les livres.
- Il ne sera possible de demander de la **masse salariale** que dans le cadre d'un co-financement pour un contrat de 6 mois minimum, ou pour la prolongation d'un contrat déjà en cours. Dans le cas d'obtention du financement de la part de l'académie 5, une validation du Copil Idex sera nécessaire avant la signature du contrat avec les RH. **NB : La masse salariale pour l'organisation d'évènements ne sera pas financée.**

Informations complémentaires (2 pages **maximum**)

- Disciplines scientifiques (ou domaine) impliqué(e)s :
- Mots-clés :
- [Axe de l'Académie 5](#) concerné :
- Expliciter le caractère pluri-, inter- ou transdisciplinaire
- Méthodologie :
- Durée du projet et déroulé :
- Impacts attendus et/ou caractère structurant/d'incubation/innovant :
- Porteur.euse du projet (CV d'une demi-page)

BUDGET

Dépenses de Fonctionnement	Si co-financement A5
	<i>Indiquer les dépenses demandées à l'A5</i>
Équipement	
Détail :	
Détail :	
Missions	
Détail :	
Détail :	
Consommables	
Détail :	
Détail :	
Gratification de stage	
Taux horaire x heures prévues par semaine x nombre de semaines	
Masse Salariale	
Autres	
Total	
Total demandé à l'A5	

- Description et justification succincte des moyens humains demandés

TABLEAU DE FINANCEMENT

DATE LIMITE DU DEPÔT DU DOSSIER sur la plateforme [nuxeo](#) et par email à l'adresse eur-creates.contact@univ-cotedazur.fr au plus tard le 8 janvier 2025.

Signature du porteur de projet :

Signature et avis du directeur
de laboratoire ou de l'école :